

AFFAIRE N°21.- Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux Consorts MARTIN en vue de la construction de deux réservoirs.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La construction de deux réservoirs de 2 000 m³ sur les rampes de Saint-François nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3 567 m², située dans le lotissement "LE DATTIER" pour le prix de 3 845 350 Frs CFA.

Sous réserve de l'évaluation du Service des Domaines, je vous prie de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain compte tenu de l'urgence des travaux à réaliser.

Les crédits sont prévus au chapitre 902, article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le Maire, le 19.10.70
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
signé : H. Tessier
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vagueau

